

DECISION N° 05/24/MINESEC DU

09 JAN 2024

Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE NSAM

Intendant par intérim : Madame MBAMBA HENRIETTE SYLVANIE, Cadre Contractuel d'Administration, matricule 728 264-U, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mfoundi, en remplacement de Madame NGARI née NGOUNG AOUALA MARIE THERESE, mutée.

LYCEE TECHNIQUE DE NLONG-KAK

Intendant par intérim : Madame NGARI née NGOUNG AOUALA MARIE THERESE, Instituteur Principal de l'Enseignement Général, matricule 528 347-M, précédemment Intendante au Lycée Technique Bilingue de Nsam, poste créé.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Chefs d'Etablissement concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

09 JAN 2024

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SESEN
- SG/DRH/DRES-CONCERNÉE
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, P.D

